

Pointe-Fortune, le 11 juin 2020

<u>Visites résidentielles – Vérification de l'installation et du</u> fonctionnement des avertisseurs de fumée

Les pompiers débuteront sous peu les visites dans les secteurs mentionnés dans le tableau ci-dessous. La pandémie les oblige par contre à modifier la manière habituelle de les réaliser. En effet, les pompiers vont demeurez à l'extérieur des bâtiments, et valideront l'installation des réservoirs de propane destinés aux bâtiments sans être accompagné par les propriétaires. Ces changements sont nécessaires pour respecter la distanciation physique prescrite par les autorités de la Santé publique.

La visite donnera donc lieu à un échange « ludique » avec les citoyens qui devront répondre à certaines questions et actionner les avertisseurs (fumée, monoxyde de carbone) pour permettre d'en valider l'installation et le fonctionnement. Ce sera aussi une belle opportunité, si possible, de faire participer les enfants!

En cas d'absence, les pompiers laisseront un accroche-porte, fournissant les informations aux propriétaires pour qu'ils puissent aller compléter sur le site internet de la ville de Rigaud, un formulaire électronique d'auto-inspection.

Pour les personnes n'ayant pas accès à l'internet, elles pourront communiquer avec le SSIR par téléphone pour soit convenir d'une date pour une visite ou pour compléter le formulaire d'auto-inspection, à la manière d'un sondage téléphonique.

Au-delà d'être une activité inscrite au schéma de couverture de risque d'incendie, les visites résidentielles sont l'occasion pour les pompiers d'informer les citoyens sur comment prévenir les comportements imprudents et de les sensibiliser à l'effet qu'en cas d'incendie c'est l'avertisseur de fumée qui sauve des vies!

4 Tableau:

Pointe-Fortune

- → Chemin des Outaouais; de l'adresse « 561 » à l'adresse « 744 »
- → Rue Tisseur

Merci de votre collaboration!

Source : Municipalité de Pointe-Fortune